

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Isabelle Pasquier, Yvan Rochat, Marjorie de Chastonay, Pierre Eckert, Delphine Klopfenstein Broggini, Paloma Tschudi, Alessandra Oriolo, Frédérique Perler, François Lefort, David Martin, Philippe Poget*

*Date de dépôt : 24 septembre 2019*

## **Proposition de motion**

**L'aéroport, source majeure d'émission de gaz à effet de serre, doit participer au financement du plan climat cantonal**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la place prépondérante du trafic aérien dans les émissions de gaz à effet de serre du secteur de la mobilité à Genève (70% des émissions), seul secteur dont les émissions continuent de croître ;
- la part considérable du trafic aérien dans le bilan des émissions du canton, avec près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre ;
- la forte croissance des émissions de gaz à effet de serre produites par l'aviation, qui est de 63% entre 2002 et 2012 selon le plan climat cantonal, et qui devrait se poursuivre compte tenu des perspectives de développement de l'aéroport international de Genève ;
- le statut spécial de l'aviation, seul secteur qui ne fait l'objet d'aucune politique climatique ;
- l'absence de prise en compte du trafic aérien dans l'objectif du canton de diminution de 40% des émissions d'ici à 2030, entraînant l'annulation de la réduction de l'empreinte carbone, accomplie laborieusement dans les secteurs de l'industrie genevoise, du chauffage et des transports terrestres ;
- le versement de la moitié des bénéfices de l'AIG au canton, un montant à ce jour non affecté,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un mécanisme permettant d'affecter la part des bénéfices de l'aéroport prélevés par l'Etat à des mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le canton et l'adaptation au réchauffement climatique, conformément aux objectifs globaux du plan climat cantonal ;
- à compléter la convention d'objectifs signée entre le canton et l'aéroport pour fixer un pourcentage supplémentaire du bénéfice que ce dernier doit reverser pour financer la mise en œuvre des mesures prévues par le plan climat cantonal.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

Les conséquences néfastes du changement climatique sont désormais bien visibles et font partie intégrante de notre quotidien, en témoignent les épisodes caniculaires de 2018 et 2019. La Suisse est directement concernée, avec un réchauffement deux fois plus marqué dans les Alpes. Nous sommes toutes et tous témoins de la diminution des glaciers : leur volume a diminué de 60% depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. « On doit se préparer notamment à la disparition de la plupart des glaciers, la poursuite de la réduction de l'enneigement, la modification de la végétation et la fonte du pergélisol dans la région alpine », explique la climatologue suisse Martine Rebetez<sup>1</sup>. Des changements qui provoquent des risques importants pour la population et engendrent des coûts croissants pour les collectivités.

Les prédictions pour l'avenir sont très inquiétantes. Selon un rapport cosigné par des chercheurs de MétéoSuisse et de l'EPFZ<sup>2</sup>, si la tendance se poursuit, les températures estivales seront en moyenne plus élevées de 4,5 °C en 2060 en Suisse, les pics de chaleur pourraient atteindre 44 °C pendant 18 jours et les périodes de sécheresse augmenteront fortement. Cette étude n'a pas pris en compte les effets des îlots de chaleur urbains : la situation dans les villes sera encore plus difficile. Le président du Conseil d'Etat a récemment indiqué en audition devant la commission de l'environnement que Genève aura en 2050 le climat que connaît actuellement le sud de l'Italie.

La Suisse a ratifié l'Accord de Paris en 2017, dont l'article 2 fixe pour objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de tout faire pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C<sup>3</sup>.

La commission de l'environnement et de l'agriculture a amendé et adopté sans opposition la motion 2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat ! » en juin 2019. Celle-ci prévoit « à l'horizon 2030 la réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre et la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, conformément aux recommandations du

---

<sup>1</sup> Citation interview [https://www.alpeninitiative.ch/fr/echos\\_154\\_2/](https://www.alpeninitiative.ch/fr/echos_154_2/)

<sup>2</sup> <https://www.meteosuisse.admin.ch/home/actualite/infos/scenarios-climatiques.html>

<sup>3</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20162916/index.html#a2>

GIEC ». Elle sera discutée aux extraits à la session d'octobre du Grand Conseil et vraisemblablement largement adoptée.

Il faut à présent se donner les moyens de ces objectifs !

### **L'aéroport, principale source d'émissions de CO<sub>2</sub> du canton**

La mobilité est le principal poste d'émission des GES du canton, avec 41%. Le transport aérien de personnes à lui seul compte pour 57% des émissions de l'ensemble de cette mobilité (données 2012), le fret aérien émet 60% des GES du transport de marchandises (données 2006). Une empreinte qui a certainement fortement augmenté depuis la publication du bilan carbone du canton<sup>4</sup>, puisqu'il est passé de 67 000 tonnes en 2010 à 95 000 tonnes en 2018.

Le trafic aérien est la principale source d'émission des gaz à effet de serre du canton, responsable en 2012 de 23% des gaz à effet de serre. En 2030, l'aéroport sera responsable de 40% des émissions du canton, considérant les efforts de réduction des autres secteurs et la croissance du trafic aérien pronostiquée par l'AIG et l'OFAC.

### **Mais absent de l'objectif cantonal de réduction des émissions**

Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas inclure les émissions liées au trafic aérien dans son objectif global de réduction des GES, pour des raisons liées à la responsabilité partagée le concernant (canton, région et Confédération).

La conséquence de cette décision est importante sur l'empreinte climatique du canton. En effet, si les émissions de l'aéroport étaient incluses dans l'objectif de réduction du canton, ce dernier passerait de 40 à 25%<sup>5</sup>. Une baisse qui atteste clairement la part prépondérante de ces émissions dans les émissions totales du canton.

Un rapport du WWF Genève déplore que « la consommation d'énergie du trafic aérien est dans une dynamique à contre-courant de la transition énergétique puisque, entre 2000 et 2017, elle a augmenté de 75% du fait du développement massif des vols à bas prix. On remarque que les gains réalisés dans la mobilité terrestre sont presque intégralement compensés par l'augmentation de la consommation pour la mobilité aérienne »<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> <https://www.ge.ch/document/bilan-carbone-territorial-du-canton-geneve>

<sup>5</sup> Déclaration du directeur du SCDD en commission de l'environnement lors du traitement de la motion M 2520 « urgence climatique »

<sup>6</sup> WWF Genève, rapport public 2019, « Où en est Genève en matière de transition énergétique ? », p. 6

De fait, la croissance du trafic aérien et l'absence de stratégie et d'objectifs pour réduire les émissions de GES de l'aéroport international vont donc clairement à contre-courant des efforts produits par les autres secteurs.

### **Des moyens pour atteindre les objectifs**

L'aéroport doit contribuer à financer les mesures de réduction des émissions de GES et d'adaptation au réchauffement climatique telles que prévues par le plan climat cantonal.

La loi sur l'organisation des institutions de droit public prévoit que « le Conseil d'Etat détermine l'affectation du bénéfice réalisé »<sup>7</sup>. La convention d'objectifs signée en avril 2019 stipule que le Conseil d'Etat prélève 50% du bénéfice net de l'aéroport<sup>8</sup>.

En 2018, ce montant était de 42,55 millions. Le rapport d'activité de l'aéroport international de Genève 2018 indique en effet que l'établissement public a généré un bénéfice de 85,1 millions sur un chiffre d'affaires de 490,2 millions.

La motion demande au Conseil d'Etat de compléter la convention d'objectifs existante pour que l'aéroport contribue également sur sa part des bénéfices au financement des mesures précitées. Il convient de fixer un pourcentage supplémentaire, au minimum 10%.

Selon le premier volet du plan climat cantonal, « le rythme des mesures actuelles sera probablement insuffisant pour atteindre l'objectif de -40% à l'horizon 2030 par rapport à leur niveau de 1990 ». Il faut donc accélérer la mise en œuvre du plan climat. Un des moyens d'aller plus vite est d'affecter plus de moyens à la transition écologique à Genève. C'est le but de la présente motion que nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir.

---

<sup>7</sup> LOIDT (A 2 24), art. 35

<sup>8</sup> Convention d'objectifs entre l'Etat et l'AIG, avril 2019, art 18